

Décision portant sur la fixation des taux de financement 2024-2025

Les montants de la bourse Erasmus+ varient chaque année en fonction du budget alloué à Sciences Po par la Commission Européenne au titre du programme Erasmus+, et du nombre de personnes en mobilité en Europe.

En fonction du budget disponible, les bénéficiaires peuvent être allocataires partiels afin de permettre à l'ensemble des élèves en mobilité d'études ou de stage de percevoir la bourse Erasmus+.

Pour l'année 2024-2025, le montant versé correspond à **60% de la durée réelle de la mobilité**. Ainsi, pour une durée de mobilité réelle de 10 mois, le montant versé s'élève à 6 mois de bourse.

La mensualité retenue par Sciences Po pour l'année 2024-2025 pour les mobilités correspond à :

- 292€ pour les mobilités vers les pays du Groupe 1 ;
- 225€ pour les mobilités vers les pays du Groupe 2.

Un complément de 150€/mois est versé pour les mobilités de stage.

Le forfait de la bourse Erasmus+ varie selon le coût de la vie du pays d'accueil et de la durée de celle-ci. La Commission européenne a classé les pays de destination en 2 groupes et a défini les fourchettes mensuelles pour chaque catégorie de mobilité :

Mobilités depuis la France	Pays par groupe	Mensualité
Vers les pays du Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède	292 €
Vers les pays du Groupe 2	Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Roumanie, Serbie, Turquie	225 €